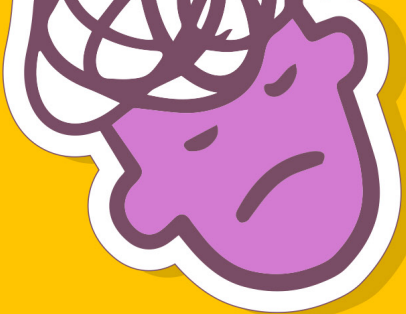




ADDICTIONS

DÉFINITION ET CADRE LEGAL



SUR LA DÉFINITION DES ADDICTIONS



Il faut ici distinguer l'**addiction** de la **dépendance**.

L'addiction peut désigner un comportement psychique de consommation ou de comportement auquel le sujet peut déclencher une dépendance.

La dépendance qualifie un rapport individuel physique de manque face au produit.

L'ADDICTION

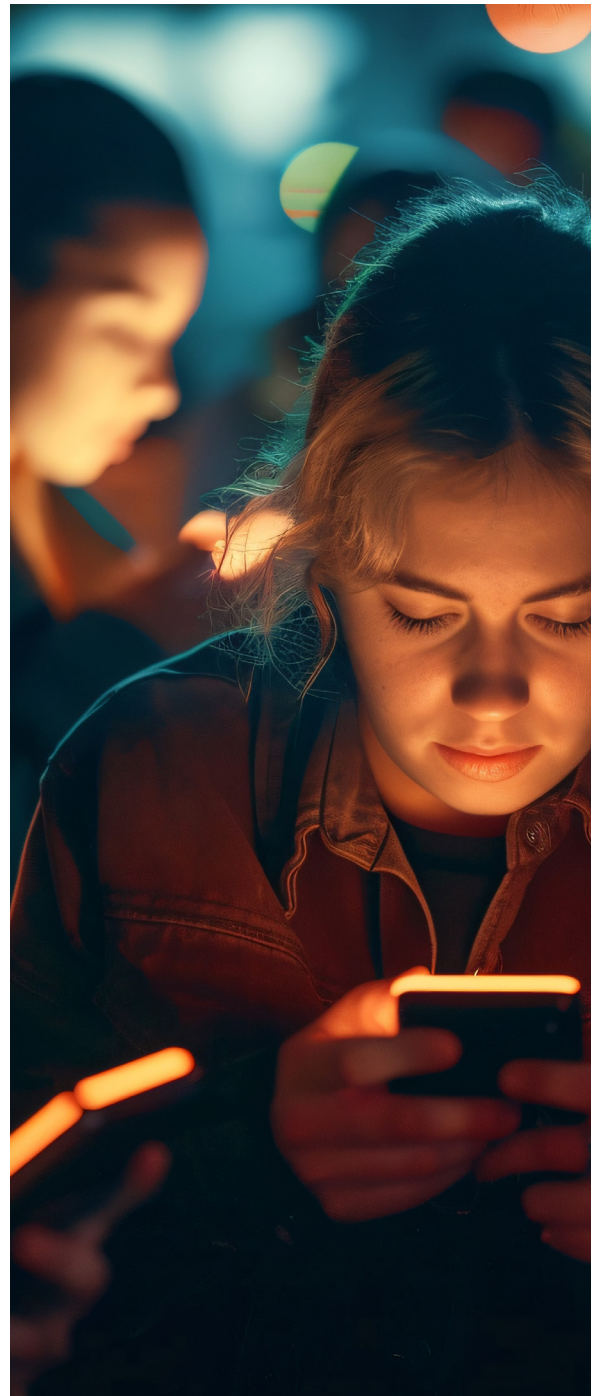
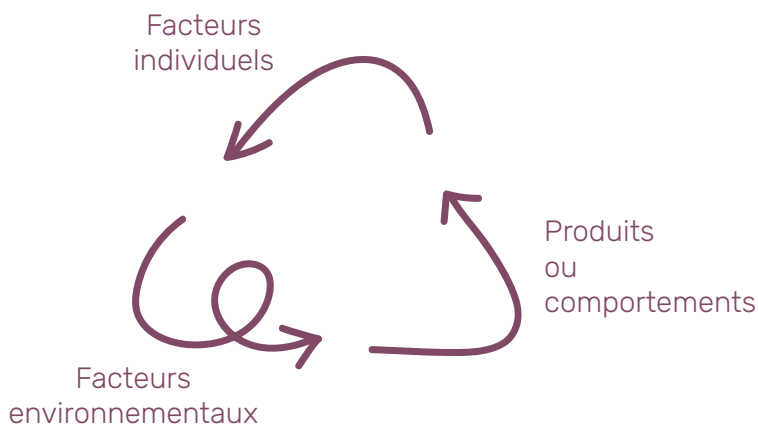
L'addiction peut être caractérisée par **trois éléments précis** :

- Une envie irrésistible (ou craving)
- Une tolérance de plus en plus forte
- Une phase de sevrage (un arrêt du produit ou comportement)

Les produits ou comportements concernés sont les suivants : alcool, tabac, cannabis, opiacés, cocaïne, amphétamine, jeux vidéos, jeux pathologiques...

La liste est non exhaustive, donc d'autres types de conduites addictives sont possibles, une conduite pouvant **aussi être conjointe avec une autre**.

L'addiction se construit autour de 3 types de facteurs, eux-mêmes en corrélation :



CONCERNANT LES NIVEAUX D'USAGE

DÉPENDANCE

Craving, incapacité de contrôler, et dommages physiques et psychiques.

Dommages réparables causés, difficulté d'arrêt.

NOCIVE

À RISQUE

Survenue de complications mais sans automatisme.

Sans conséquence, ponctuelle ou régulière.

CONSOMMATION SIMPLE

ABSENCE DE CONSOMMATION

Aucun risque, ni abus

LES CRITÈRES DE CLASSIFICATION

Deux classification médicales existent concernant l'addiction :

CSM-10 6 critères

- Désir compulsif/puissant
- Difficulté du contrôle d'usage
- Syndrome de sevrage
- Tolérance aux effets
- Abandon d'autres sources de plaisir
- Poursuite du comportement

DSM-5 11 critères

- Craving
- Perte de contrôle
- Augmentation du temps d'usage
- Augmentation de la tolérance
- Symptôme de sevrage
- Incapacité de remplir des obligations
- Usage même en cas de risque
- Problèmes personnels/sociaux
- Désir de réduire l'addiction
- Réduction d'autres activités
- Poursuite du comportement

Si moins de 3 critères subsistent, l'addiction est **faible**. Si 4 ou 5 critères subsistent, l'addiction est **modérée**. Au-delà de 6 critères, elle est **sévère**.

SUR LE CADRE LÉGAL



LÉGAUX

Les comportements et les substances consommées ici sont légaux :

- Alcool
- Tabac
- Caféïne
- Écrans
- Sexe
- Nourriture
- Protoxyde
- Essence
- Jeux (paris, poker, loterie, machines à sous)



Sont souvent réglementés les produits suivants : opioïdes (codéine, morphine, Tramadol) anesthésiques, antidépresseurs.

Plusieurs textes cadrent la dispense de substances pouvant susciter des conduites addictives :

Cf. Code Pénal, Code de la Santé Publique

ILLICITES

Sont considérées comme illicites les substances et pratiques suivantes :

- Casino en ligne
- Vente aux mineurs
- Cocaïne
- Crack
- Ecstasy/MDMA
- Amphétamine, LSD...

L'arrêté du 22 février 1990 fixe la liste des substances stupéfiantes